

La Balme de Sillingy, le 31 janvier 2023

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

Lundi 30 janvier 2023 à 19h30 en salle des Fartoz

2023-001 : Réforme statutaire du Syndicat des Energies et du Numérique de la Haute-Savoie (Syane) : confirmation de l'adhésion de la commune, du transfert des compétences IRVE / GNV / H2, aménagement numérique et Contribution Transition énergétique et numérique et désignation de deux représentants de la commune au sein du collège des communes dont la distribution d'électricité est assurée par une ELD (Entreprise locale de distribution)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-002 : Approbation de la convention-cadre Petites villes de demain

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-003 : Création du Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-004 : Modification de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-005 : Approbation du projet de territoire Fier et Usses 2022-2030

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de territoire.

2023-006 : Autorisation de recourir à des contrats de vacataire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-007 : Modification du tableau des emplois permanents

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-008 : Avenant n° 2 au contrat de concession de service public du crématorium de La Balme de Sillingy

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-009 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la délibération.

Conseil municipal

Service de l'Administration générale

13 route de Choisy – 74 330 La Balme de Sillingy

Tél. : 04 50 88 15 63 / courriel : mairie@labalmedesillingy.fr

www.labalmedesillingy.fr

2023-010 : Régularisation de voiries – acquisition de la parcelle C 4417

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023- 011 : Modifications des noms des rues et des places publiques de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-012 : Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-013 : Décision de l'autorité environnementale sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-014 : Signature de la convention relative au Plan de développement de la lecture publique 2022-2027 avec le Conseil Savoie Mont Blanc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-015 : Modification des tarifs municipaux pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-016 : Modification de l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-017 : Rachat de placement de fonds

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-018 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Commune de La Balme de Sillingy

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-019 : Amortissements des immobilisations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-020 : Désignation des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare élus, pour faire partie de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires : Rocco COLELLA – Michel PASSETEMPS – Stéphane RIALLAND – Virginie FRANCOIS – Alain BURGARD

Membres suppléants : Christophe GORLIER – Pedram VINCENT – Mireille LOISEAU – Elisabeth BOIVIN – Pascal RIBIER

2023-021 : Débat d'orientation budgétaire

Après un débat en séance ordinaire, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires.

2023- 022 : Attribution des crédits de direction et de fournitures scolaires pour les écoles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-023 : Adoption du pacte financier et fiscal de territoire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-024 : Révision libre de l'attribution de compensation versée par la CCFU à la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-025 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école de Vincy pour le financement d'une classe découverte à Paris

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-026 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école de Vincy pour le financement d'une classe découverte aux Houches

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-027 : Approbation de la carte scolaire modifiée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-028 : Signature d'une convention avec la CAF de Haute-Savoie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2023-029 : Accord de principe pour la cession de la parcelle C 4606 à l'association Epanou

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 1 voix contre (M. PASSETEMPS), le conseil municipal adopte la délibération.

2023-030 : Convention de servitude pour la pose d'un réseau électrique souterrain dans le cadre de la création du nouveau cimetière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Le Maire,
Séverine MUGNIER

